

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

61029-2-5

1993

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2001-11

Amendement 1

**Sécurité des machines-outils
électriques semi-fixes –**

**Partie 2-5:
Règles particulières pour les
scies à ruban**

Amendment 1

**Safety of transportable motor-operated
electric tools –**

**Part 2-5:
Particular requirements for band saws**

© IEC 2001 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission 3, rue de Varembeé Geneva, Switzerland
Telefax: +41 22 919 0300 e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

B

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 61F: Sécurité des outils électroportatifs à moteur, du comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
61F/376/FDIS	61F/399/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2006. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 12

20 Construction

20.18 *Addition:*

Remplacer le titre et le texte du paragraphe 20.18 existant par le nouveau paragraphe suivant:

20.18 *Modification:*

Remplacer les modalités d'essai existantes par ce qui suit:

La conformité est vérifiée au moyen de l'application d'une sphère d'un diamètre de 100 mm \pm 1 mm à l'interrupteur.

La mise en marche de l'outil ne doit pas être possible au moyen de la sphère.
